



## COMMUNE DE WEMMEL

### Conseil communal Jeudi 28 avril 2016

### Décisions

[www.wemmel.be](http://www.wemmel.be)

Application de l'article 252 du décret communal

**Présents :** **Raf De Visscher**, président du conseil communal,  
**Walter Vansteenkiste**, bourgmestre,  
**Christine Lemmens, Marcel Van Langenhove, Bernard Carpriau, Monique Van der Straeten, Vincent Jonckheere**, échevins  
**Christian Andries, Jan Verhasselt, Didier Noltinx, Roger Mertens** (quitte la séance après le point 1), **Jacqueline Moreau, Roberto Galluccio** (quitte la séance après le point 1), **Robert De Lille, Alain Stubbe, Thierry Mombeek** (quitte la séance après le point 4), **Koen Weemaes** (à partir du point 1), **Wies Herpol, Steve Goeman, Monique Froment, Veerle Haemers** (à partir du point 1), **Michèle Laemont, Bernard Hoebanckx**, conseillers  
**Katrien De Taeye**, secrétaire communale.

**Excusés :** **Jeannine Sarels, Bert Vannieuwenhuyse**, conseillers

---

La séance du Conseil communal est déclarée ouverte par le président à 19h30.

Le président propose de débiter la séance par la motion « Création d'une zone de police mono-communale Wemmel », introduite par Messieurs Roger Mertens, Didier Noltinx et Roberto Galluccio, et de la traiter en point 1. Cette proposition est approuvée par 17 voix pour, 3 contre (Roger Mertens, Roberto Galluccio, Alain Stubbe) et 2 abstentions (Bernard Carpriau, Didier Noltinx).

Koen Weemaes intègre la séance.

### SÉANCE PUBLIQUE

1. Motion : création d'une zone de police mono-communale Wemmel : Roger Mertens donne lecture de la motion.  
Sur invitation du bourgmestre, Kurt Tirez, le chef de corps, et Els Lauwers, commissaire de la zone de police AMOW, présentent un exposé sur le fonctionnement de la zone de police.  
Veerle Haemers intègre la séance.

À la demande de Koen Weemaes, la séance est suspendue pour 5 minutes. Un amendement composé de 17 points est introduit par Koen Weemaes.

La séance est ensuite suspendue pour 5 minutes à la demande de Roger Mertens.

Au moment de procéder au vote de la motion, Roger Mertens demande de voter sur les deux textes vu les nombreux amendements. L'échevin Carpriau souhaite qu'il soit voté point par point sur les amendements.

La proposition de traiter la motion amendée dans son ensemble et non point par point est approuvée par 16 voix pour, 6 contre (Christian Andries, Roger Mertens, Roberto Galluccio, Alain Stubbe, Bernard Carpriau, Didier Noltinx) et 1 abstention (Bernard Hoebanckx).

La motion amendée est approuvée par 16 voix pour, 6 contre (Christian Andries, Roger Mertens, Roberto Galluccio, Alain Stubbe, Bernard Carpriau, Didier Noltinx) et 1 abstention (Bernard Hoebanckx).

Roger Mertens et Roberto Galluccio quittent la séance.

2. Approbation du procès-verbal du Conseil communal du 24/03/2016 : approuvé À L'UNANIMITÉ.
3. Rapport annuel du contrôle interne 2015 : prise en connaissance : la secrétaire communale commente ce point : il est pris connaissance de ce point.
4. Plan des églises et des presbytères : l'échevin Jonckheere commente ce point : ce point est approuvé par 16 voix pour et 5 abstentions (Bernard Carpriau, Didier Noltinx, Alain Stubbe, Thierry Mombeek, Michèle Laemont). Thierry Mombeek quitte la séance.
5. Adaptation du plan communal d'urgence et d'intervention : le bourgmestre commente ce point : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
6. Modification du règlement de roulage complémentaire : mise en place d'une limitation de vitesse - 30 km/h - Motte (de la partie cul-de-sac entre les numéros 20 - 50) : l'échevin Carpriau commente ce point : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
7. Modification du règlement de roulage complémentaire : adaptation des règles de priorité au carrefour de l'Avenue du Maalbeek et de l'Avenue Dr. H. Follet + passage pour piétons supplémentaire : l'échevin Carpriau commente ce point : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
8. Adhésion à l'association interlocale « Samenwerking rond integratie en participatie » : le bourgmestre commente ce point : ce point est approuvé par 16 voix pour et 4 abstentions (Bernard Carpriau, Didier Noltinx, Alain Stubbe, Bernard Hoebanckx).
9. Havicrem : assemblée générale extraordinaire du 29/06/2016 : Raf De Visscher commente ce point : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.

## **QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS COMMUNAUX**

Christian Andries quitte la séance.

### **Didier Noltinx**

A appris par les médias qu'une agence de paris de la Place Lt. Graff avait fait l'objet d'un holdup. La vitrine de ce bâtiment est entièrement recouverte d'affiches, ce qui nuit à l'image de marque du quartier. Il demande s'il n'existe pas de prescriptions urbanistiques en la matière et s'il ne serait pas possible de prévoir une vitrine classique.

Le bourgmestre répond que l'on va vérifier si les exploitants ont obtenu une autorisation de la commission des jeux de hasard, s'ils sont en règle à l'égard des prescriptions urbanistiques et si une modification d'affectation n'est pas requise.

Quoi qu'il en soit, la loi exige qu'il soit impossible de regarder à l'intérieur du bâtiment vu que les clients ne peuvent pas être reconnaissables.

Si l'on veut dissuader ce type de commerce, il faudra introduire une taxe.

Le bourgmestre veut également apporter une réponse à une question posée lors du précédent conseil communal au sujet de l'élagage des arbres. Il confirme que tout a été élagué correctement et au moment opportun. Il n'existe pas de prescriptions régionales à ce sujet.

### **Steve Goeman**

Explique qu'une grange vide située le long du Rassel commence à se fissurer et menace de s'effondrer à cause des travaux de terrassement de Vivaqua. Il demande ce que l'on compte faire.

Le bourgmestre répond qu'il va être procédé à une expertise en présence des pompiers, de Vivaqua et des différentes compagnies d'assurances.

À l'issue de l'expertise, il sera décidé dans les meilleurs délais de la manière dont la grange peut être abattue en toute sécurité.

Le président invite tout le monde au prochain conseil de police du 2 mai.

Cette liste est consultable à la maison communale, Avenue Dr. H. Follet 28 à 1780 Wemmel, chaque jour ouvrable entre 8h30 et 11h30 et ce jusqu'au 27 mai 2016.

Wemmel, le 3 mai 2016

Par ordonnance :  
La secrétaire communale  
(s) K. DE TAEYE

Le président  
(s) R. DE VISSCHER